MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 09

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260119-D202609-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
13/01/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 22
Votants	 23

Objet :

BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Marine GOYON - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS - Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Madame Christine CHÉRAUD ayant donné procuration à Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 09 / BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE : Décision modificative n° 1

Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe en charge des finances, propose à l'assemblée d'adopter une délibération modificative - n°1 - sur le budget principal de la COMMUNE afin d'ajuster certains crédits.
Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR et 2 CONTRE (Messieurs Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO), le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative n°1- sur le budget de la COMMUNE, tel qu'indiqué ci-après.

FONCTIONNEMENT (voté par chapitre)

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
11	615221	Entretien bâtiments publics	11 000,00 €	13	6419	Remboursements sur rémunérations	16 000,00 €
	615232	Entretien réseaux	10 000,00 €	74	74836	Fonds Départemental TP	16 000,00 €
65	6573611	Subvention budget annexe CAMPING	6 000,00 €	75	75888	Autres produits divers de gestion courante	6 500,00 €
	657488	Subventions Fonctionnement Privé	8 000,00 €	76	764	Revenus des placements (CAT)	10 500,00 €
	65888	Autres (dont 1/3 CCAS concessions)	24 000,00 €				
66	66111	Intérêts réglés à échéance	- 10 000,00 €				
		TOTAL...	49 000,00 €			TOTAL...	49 000,00 €

INVESTISSEMENT (voté par chapitre)

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
16	16878	Autres dettes - Rbsmt d'avance	30 025,00 €	16	16878	Avance	120 100,00 €
204	204182	Participation d'équipement SDE35	137 100,00 €	10	10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	99 975,00 €	13	1323	Subvention du Département	100 000,00 €
23	2315	Installations (voie verte)	- 44 000,00 €				
		TOTAL...	223 100,00 €			TOTAL...	223 100,00 €

Cette décision annule et remplace la délibération N°2025.157 présentée au conseil municipal du 18 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire, Daniel BARRE